

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

Unité Territoriale de Saône-et-Loire

Subdivision de Mâcon

Nom de l'inspecteur : Patrice CHEMIN et Nicolas GUERIN

Date de la lettre d'annonce de l'inspection :

Date de l'inspection : 24 novembre 2014

Type d'inspection : approfondie ou courante ou ponctuelle
 inopinée ou non inopinée
 planifiée ou circonstancielle

Motif de la planification : Arrêté préfectoral de mise en demeure

Société : Scierie GARMIER SA

A

Commune: La Chapelle Sous Dun

Activité : Travail et stockage du bois

Priorité : Autre

Liste des installations inspectées : Ensemble du site

Thèmes : Bruit

Référentiels de l'inspection : - Arrêté de mise en demeure n° 2012222-0007 du 09 août 2012
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°95-2689-2-2 du 03 novembre 1995

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

- M. Pierre GARMIER, Président Directeur Général
- M. Marc GARMIER, Directeur Général

Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :

- Les travaux d'aménagement pour limiter les nuisances sonores n'ont été que partiellement réalisés.
- L'accès à certains extincteurs doit être maintenu dégagé.
- Les liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols doivent être placés sur rétention correctement dimensionnée.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure ne sont que partiellement respectées.

Liste des documents établis suite à la visite :

- Rapport d'inspection (fiche des constatations de visite)
- Lettre à l'exploitant

Rédacteur

A Mâcon, le **28 novembre 2014**

Les inspecteurs de l'environnement

signé

Nicolas GUERIN

Vérificateur et Approbateur

A Dijon, le **2 décembre 2014**

signé

Yves LIOCHON

signé

Patrice CHEMIN